



**Mise en place et utilisation des espaces de discussion autour du travail
dans le cadre d'une démarche globale**

Mounia CHBANI
Directrice RH&DP



Le 8 novembre 2018

Déroulé de présentation

- **Objet de l'accord « espace de discussion autour du travail »**
- **Organisation des « espaces de discussion autour du travail »**
- **Les outils élaborés pour l'organisation des « espaces de discussion autour du travail »**
- **Le traitement des « espaces de discussion autour du travail »**
- **Les principales demandes des salariés**
- **Le suivi des espaces de discussion autour du travail et qualité de vie au travail**



L'accord « espaces de discussion autour du travail »

L'ACMS a signé un accord « espace de discussion autour du travail » en octobre 2017

Cet accord s'inscrit dans le cadre de la négociation sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail qui a débuté dès 2014 à l'ACMS – Sur les 8 thèmes aujourd'hui obligatoires, 5 accords ont déjà été signés.

Objet de l'accord :

- Permettre aux salariés d'exercer leur droit d'expression énoncé par les articles L.2281-5 et suivants
- Favoriser le dialogue au sein de l'ACMS en offrant aux salariés le droit à une expression directe sur les thématiques suivantes :
 - **Le contenu du travail** : intérêt du travail, définition des tâches, polyvalence, possibilités d'initiative, formation, évolution des missions ...
 - **Les caractéristiques des postes de travail** : rythmes, charges de travail, utilisation du matériel, sécurité, hygiène...
 - **Les relations dans le travail** : répartition du travail, suivi de l'exécution du travail, autonomie du salarié...
 - **L'environnement des postes de travail** : aménagement des postes de travail, éclairage, bruit, température....



L'organisation des « espaces de discussion autour du travail »

Salariés concernés :

- Tous les salariés sur la base du volontariat quel que soit leur contrat de travail

Organisation des réunions :

- **Organisation en 2 temps** : ligne managériale puis secteurs et services du siège
- **Fréquence des réunions** : réunion annuelle
- **Durée des réunions** : environ 3 heures
- **Choix des dates / horaires** : par le responsable au moins 6 semaines avant la date de la réunion
- **Animation de l'espace de discussion** : par le responsable hiérarchique
- **Élaboration du compte rendu** : par un secrétaire de réunion volontaire



Les outils élaborés pour l'organisation des espaces de discussion

Trame d'animation et de compte rendu

Thématique 1 : Le contenu du travail
(intérêt du travail, définition des tâches, polyvalence, possibilité d'initiatives, formation, évolution des missions...)

- Ce qui fonctionne bien :
- Ce qui peut être amélioré :
- Demandes et propositions d'actions qui relèvent du secteur :

Description action	Décision ACMS

- Demandes et propositions d'actions qui relèvent de la direction ou du comité de direction :

Description action	Décision ACMS

Pour chaque thématique, sont abordés :

- Ce qui fonctionne bien
- Ce qui peut être amélioré
- Demandes et proposition d'actions qui relèvent du secteur / service
- Demandes et propositions d'actions qui relèvent de la direction ou du comité de direction

Questionnaire de satisfaction

 Espace de discussion autour du travail
Questionnaire de satisfaction

A retourner à la Direction RH & DP dans les 15 jours après réception: drh@acms.asso.fr

	Très insatisfait	Insatisfait	Satisfait	Très satisfait	Commentaires
Organisation des espaces de discussion					
Périodicité des réunions					
Délai d'invitation avant réunion					
Choix des dates / horaires de réunion					
Durée de la réunion					
Nombre de participants (.....)					
Animation de l'espace de discussion					
Clarté des objectifs					
Gestion du temps de parole de chacun					
Liberté d'expression					
Bienveillance et respect des participants					
Apports de l'espace de discussion					
Réponse à vos attentes					
Qualité des échanges avec équipe / pairs					
Décisions prises					
Utilité de cette réunion					
Compte rendu de l'espace de discussion					
Prise en compte de vos propositions					
Support prévu pour le compte rendu					
Rédaction du compte rendu					
Transmission du compte rendu					
Suggestions pour le prochain espace de discussion					Autres commentaires

Dans le cadre de la démarche de progrès :
envoi d'un questionnaire de satisfaction aux participants d'un espace de discussion à réception de leur compte rendu



Le traitement des espaces de discussion autour du travail

Élaboration d'un tableau de bord de suivi :

- Calendrier des espaces de discussion
- Suivi du respect des délais de traitement des espaces de discussion

Traitement des problématiques / propositions :

- Élaboration d'un document à partir du compte rendu d'un document reprenant les problématiques et propositions relevant d'une direction ou du comité de direction pour la saisie des réponses / délais / directions concernées
- Transmission des réponses aux participants par mail et affichage dans le service /secteur.
- Transmission des comptes rendus et des réponses au CHSCT à l'occasion des réunions trimestrielles
- Bilan annuel transmis au CE, CHSCT et délégués du personnel et au organisations syndicales représentatives au sein de l'entreprise.
- Point tous les 6 mois sur la mise en œuvre des actions décidées



Principales demandes des salariés

Problématiques / propositions concernant le secteur / service

- L'environnement des postes de travail : aménagement locaux, climatisation, places de parking,
- Les caractéristiques des postes de travail : gestion des remplacements, problématiques de ressources de personnel, matériel informatique mis à disposition, applications métiers, charge de travail...

Problématiques / propositions générales concernant tous les salariés

- Les caractéristiques des postes de travail : télétravail, enrichissement de l'offre de formation, rémunération / reconnaissance, matériel informatique, applications métier, évolution des emplois...
- Les relations dans le travail : communication secteurs / directions, reconnaissance



Suivi des espaces de discussion et qualité de vie au travail

Négociation en cours d'un accord de méthode qualité de vie au travail

Comprenant 2 parties :

- Les thèmes complémentaires dans le cadre de la loi :
 - les mesures relatives à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
 - le droit à la déconnexion
 - Les cotisations des salariés à temps partiel

- Une démarche d'amélioration continue :
 - **Réalisation d'un état des lieux avec l'analyse des recueils des espaces de discussion autour du travail**

 - **Mise en place d'un comité qualité de vie au travail dont la mission sera notamment le suivi des actions à mettre en œuvre suite aux espaces de discussion autour du travail**

